



COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du Vendredi 30 AVRIL 2021

Le conseil municipal s'est réuni à huis clos, à la salle polyvalente Espace André Richard 9, rue du Pont de la Forge à FRAIZE, le **Vendredi 30 Avril 2021 à 20 heures**, sous la Présidence de Madame Caroline LEROGNON, Maire de FRAIZE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

QUINANZONI Jean-Pierre – MOSER Gabrielle - PERSON Damien – JACQUEL Felaniaina – BONAFOS Jean Pierre - PERROTEY Christelle – OLIVEIRA Fernando – ILUNGA Nancy - FINANCE Jean-François - ANTOINE Martine – MICLO Michaël – CUNY Annick – CARGEMEL Sylvie - LAMBOLEZ Patricia - JOANNES Mathieu – MARCHAL Virginie - FLEURENTDIDIER François – BALTHAZARD Eric.

Excusés :

VINCENT Nicolas (pouvoir à Caroline LEROGNON) – BERTONI Jean-Marc (pouvoir à Jean-Pierre QUINANZONI) – MAIULLARI Claire (pouvoir à Caroline LEROGNON) – BARADEL Jean-Marie (pouvoir à Eric BALTHAZARD)

A été nommée secrétaire : Jean-Pierre QUINANZONI

Points d'informations

Le Conseil Municipal a voté les délibérations suivantes :

- **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 Mars 2021 :** Ce premier n'appelle aucune observations (Vote à l'unanimité).
- **Budget EAU DSP :**
 - Le Conseiller Municipal approuve le Compte de Gestion 2020 DSP EAU (Vote à la majorité : 21 pour, 2 contre : Eric BALTHAZARD et le pouvoir de Jean-Marie BARADEL)
 - Le Conseil Municipal approuve comme suit le Compte Administratif 2020 DSP EAU :
 - . Fonctionnement : 54 607.73 €
 - . Investissement : 7 629.84 €
 - Soit un résultat de : 62 237.57 €

Conformément aux dispositions de l'article L-221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Caroline LEROGNON, Maire, a assisté à la discussion et s'est retirée au moment du vote, entraînant ainsi le retrait de ses pouvoirs. (Vote : 18 pour, 2 contre : Eric BALTHAZARD et le pouvoir de Jean-Marie BARADEL).

- Le Conseil Municipal vote comme suit le Budget Primitif 2021 DSP EAU au niveau du chapitre Exploitation :
 - . Dépenses : 94 500.00 €
 - . Recettes : 94 500.00 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°08 du 19 mars 2021.
(Vote à l'unanimité)

- **Décision Modificative n°01 du Budget Commune :**

Madame le Maire expose le projet d'investissement de l'Association « La Costelle » dans le cadre de l'activité atelier jus de fruits : il s'agit de l'acquisition d'une remplisseuse à bibe semi-automatique, pour un montant de 19 520.20 € TTC.

Considérant que cette demande a été formulée postérieurement au vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Municipal décide de procéder à la Décision Modificative n°01 du Budget Primitif 2021.

(Vote à l'unanimité)

.../...

- Participation financière de l'Association « La Costelle »**
 Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à engager la dépense pour l'acquisition d'une remplisseuse semi-automatique à l'atelier jus de fruits et à solliciter la participation financière de l'Association « La Costelle » du montant hors taxes, qui sera majoré du différentiel de TVA.
 (Vote à l'unanimité)
- Taux de fiscalité locale 2021**
 Le Conseil Municipal vote le taux des taxes locales 2021, identiques à ceux de 2020, comme suit :
 . Taxe foncière (bâti) : 41.41% (dont un taux départemental 2020 de 25.65 %)
 . Taxe foncière (non-bâti) : 27.95 %
 (Vote à l'unanimité)
- Etat d'assiette des coupes de bois au titre de l'exercice 2021**
 Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de bois en forêt communale pour 2021, sur la base de la proposition présentée par l'Office National des Forêts.
 (Vote à l'unanimité)
- Acquisition d'une parcelle boisée propriété de l'Indivision PERNOT**
 Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire l'acquisition de la parcelle boisée cadastrée section AE n°228 au lieudit « Les Grands Hagis », au prix de 1 000 Euros.
 (Vote à l'unanimité)
- Acquisition d'une parcelle boisée propriété de Madame Fanny PERNOT**
 Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°92 au lieudit « Le Rain de France », au prix de 2 080 Euros.
 (Vote à l'unanimité)
- Donation de terrain à la Commune**
 Le Conseil Municipal accepte la donation de la parcelle cadastrée section AC 69 Route de la Croix aux Mines, d'une superficie de 18 m2 appartenant à Monsieur et Madame Didier GRONGNET.
 (Vote à l'unanimité)
- Cimetière communal**
 Le cimetière communal compte actuellement 1 452 concessions et 34 espaces cinéraires.
 Le Conseil Municipal décide d'utiliser la place restante au cimetière communal, soit 4 emplacements dans le secteur « funérarium », et de regrouper les différents tarifs de vente de concessions sur un seul et même acte.
 (Vote à l'unanimité)
- Service Enfance / Jeunesse : Modification des tarifs des vacataires**
 Le Conseil Municipal fixe la rémunération des intervenants par journée pour le recrutement d'agents vacataires au Centre Animation Jeunesse, comme suit :
 - BAFA : 40 € par jour
 - Stagiaire BAFA : 35 € par jour
 - Non diplômé : 30 € par jour
 - Surveillant de baignade : 45 € par jour
 - Animateur de nuit : 20 € par jour
 - Directeur diplômé : 60 € par jour
 (Vote à l'unanimité)
- Recrutement d'une Directrice Générale des Services**
 Le Conseil Municipal décide le recrutement d'une Directrice Générale des Services par voie de détachement, en qualité de titulaire.
 (Vote à l'unanimité)
- Sécurité RD 415 : Acquisitions de figurines et demandes de subventions**
 Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de sécurité en bordure de la RD 415, la Commune décide l'implantation de 8 figurines réfléchissantes pour un montant de 6 951.84 € TTC et autorise Madame le Maire à solliciter la participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au titre du Fonds de Concours et des Amendes de Police via le Conseil Départemental des Vosges.
 (Vote à l'unanimité)

Questions diverses : //

La séance s'est terminée à : 20h43



Fait à FRAIZE, le 3 Mai 2021

Le Maire,

Caroline LEROGNON